



Procédure de divorce entamée à l'étranger

Par nat1975, le 06/03/2008 à 10:02

Bonjour,

Mon mari et moi avons entamé une procédure de divorce à l'étranger. Je souhaite savoir si celle-ci est valable en France?? Si non, que faut il faire pour qu'il le soit ??
D'autre part est ce que je peux renoncer à ce divorce s'il n'est pas reconnu par les autorités françaises ???

Merci de votre réponse.